

**HAILLET Pierre Patrick**  
**UMR 7187 Lexiques, Dictionnaires, Informatique**  
**Université de Cergy-Pontoise**  
**Paris - France**

**QUELQUES CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES ET  
SÉMANTIQUES DU CONDITIONNEL EN FRANÇAIS**

**Résumé**

Cette étude porte sur certaines caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français. La première partie propose une description simplifiée des phénomènes observés dans la conjugaison des verbes « réguliers » et « irréguliers » et postule une approche en termes de variantes combinatoires du morphème du conditionnel. La seconde partie montre comment l'analyse d'un certain nombre de propriétés formelles et sémantiques permet d'établir trois types distincts d'emploi du conditionnel en français.

**Mots-clés :** conditionnel – morphologie – sémantique – variantes combinatoires – propriétés formelles.

**SOME MORPHOLOGICAL AND SEMANTIC FEATURES  
OF THE CONDITIONAL IN FRENCH**

**Abstract**

This study focuses on some morphological and semantic features of the conditional in French. The first part proposes a simplified description of the phenomena observed in the conjugation of 'regular' and 'irregular' French verbs and advocates an approach in terms of combinatory variants of the conditional morpheme. The second part shows how the analysis of a number of formal and semantic features allows for establishing three distinct types of use of the conditional in French.

**Keywords:** conditional – morphology – semantics – combinatory variants – formal features.

## QUELQUES CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES ET SÉMANTIQUES DU CONDITIONNEL EN FRANÇAIS

### I - OBJET(S) ET MÉTHODES : VUE D'ENSEMBLE

La morphologie et la sémantique du conditionnel en français seront abordées, dans cette étude, par le biais de l'examen de deux types de faits de langue : (i) organisation, à l'oral, de la conjugaison au conditionnel ; (ii) répartition des emplois du conditionnel en trois catégories fondamentales, caractérisées par des propriétés spécifiques des énoncés correspondants sur le plan formel et sémantique.

Il s'agira, en un premier temps, de proposer une description – inspirée par l'analyse en termes de *bases verbales* (Dubois, 1967) – des variantes du « morphème du conditionnel » et des bases verbales mobilisées dans cette conjugaison. L'observation des faits conduira à affiner la description – extrêmement répandue – du « morphème du conditionnel » en tant que combinaison du « morphème du futur » [ R ] avec les allomorphes [ ε ] ou [ j ] du « morphème de l'imparfait » ; on s'attachera à présenter les approches envisageables pour n'en retenir qu'une, en précisant les raisons qui font opter pour elle.

En un second temps, on proposera des critères formels – issus de l'analyse des commutations possibles et impossibles du verbe au conditionnel, dans son environnement, avec d'autres conjugaisons de ce même verbe – qui conduisent à postuler l'existence, en français contemporain, de trois catégories fondamentales d'emploi du morphème en question. Établies en fonction des propriétés

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

morpho-syntaxiques des énoncés au conditionnel, ces trois catégories feront ensuite l'objet d'une caractérisation sémantique.

## **II - CONJUGAISON AU CONDITIONNEL : observation des faits et proposition de description**

Les analyses qui suivent reposent toutes sur un principe sous-jacent : sont considérées comme *variantes* deux (ou plusieurs) réalisations attestées de la même entité. Ainsi, par exemple, « il a vu le défilé » peut se trouver prononcé [ilavyl defile] ou [ilavyldefile], chacune de ces séquences sonores constituant une variante de l'entité en question.

On s'appuiera, en outre, sur la distinction entre variantes *combinatoires* et variantes *libres* : les variantes combinatoires sont mutuellement exclusives, alors que les variantes libres peuvent alterner dans un même environnement.

Pour illustrer cette distinction, prenons le déterminant possessif « mes » qui se réalise [ me ] dans « mes coudes » [ me kud ], « mes doigts » [ me dwa ], etc. – et [ mez ] dans « mes amis » [ mez ami ], « mes idées » [ mez ide ] etc.

Les variantes combinatoires [ me ] et [ mez ] s'excluent mutuellement : l'environnement où on trouve l'une de ces variantes est incompatible avec l'autre – c'est-à-dire qu'on n'aura pas, dans les productions spontanées des locuteurs natifs, [ me kud ] ni [ me dwa ] ni [ me ami ] ni [ me ide ].

C'est en cela que le fonctionnement des variantes combinatoires se distingue de celui des variantes libres : [ilavyl defile] et [ilavyldefile] peuvent se réaliser dans le même environnement – ce qui revient à dire que l'on a ici, sur le plan phonétique, deux variantes libres du déterminant défini « le ».

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

On verra *infra* comment la distinction entre ces deux types de variantes intervient dans l'analyse de la conjugaison au conditionnel.

## II.1. Description de la conjugaison en termes de *bases verbales*

En première approximation, on dira que chaque forme conjuguée est la combinaison du lexème verbal avec au moins un morphème, et que pour certains verbes, on observe une « version » unique du lexème (une « base verbale » unique) dans toute la conjugaison – alors que pour d'autres, on aura deux ou plusieurs « bases verbales » (qui constituent autant de variantes combinatoires du lexème verbal en question).

Commençons par le cas des verbes dont le lexème ne varie pas au présent ; la schématisation ci-dessous s'inspire de celle de Dubois (1967) et repose sur l'observation de la conjugaison au présent des verbes *bouder* et *glisser*. On constate, en effet, que [ bud ] et [ glis ] commutent dans six types d'environnements :

3 bud/3 glis; tybud/tyglis; ɔbud/ɔglis; nubudɔ/nuglisɔ; vubude/vuglise; ilbud/ilglis

Ces six types d'environnements sont appelés, par convention, « personne 1 », « personne 2 », « personne 3 », « personne 4 », « personne 5 » et « personne 6 » :

pers.1 : 3 \_; pers. 2: ty\_; pers. 3: ɔ\_; pers. 4 : nu\_ɔ ; pers. 5: vu\_e ; pers. 6: il

Le choix de « on » pour désigner schématiquement le contexte gauche du lexème verbal à la personne 3 est, bien sûr, une astuce<sup>31</sup>

---

<sup>31</sup> Précisons également, à ce stade, que – dans le cadre de cette étude centrée sur le « morphème du conditionnel » – nous avons délibérément limité les exemples aux verbes dont le lexème commence phonétiquement par une consonne ; nous n'aborderons donc pas ici les variantes (qu'elles soient combinatoires ou libres) des pronoms constituant le contexte gauche du lexème verbal.

destinée à contourner le problème (sans incidence pour notre propos) posé par l'impossibilité de distinguer, à l'oral, la personne 3 et la personne 6 pour un grand nombre de verbes conjugués au présent, à l'imparfait, au conditionnel, etc.

La même démarche appliquée à la conjugaison des verbes *bouder* et *glisser* à l'imparfait conduit à constater que [ bud ] et [ glis ] commutent dans les environnements suivants :

pers. 1: ʒ \_ε; pers. 2: ty\_ε; pers. 3: ɔ\_ε ; pers. 4: nu\_jɔ ; pers. 5: vu\_je;  
pers. 6: il\_ε

La comparaison – pour chacune des six personnes – de la conjugaison à l'imparfait avec la conjugaison au présent permet d'opérer une segmentation (consistant à séparer ce qui est identique de ce qui est différent) et de montrer que le « morphème de l'imparfait » se réalise de deux manières :

[ ε ] aux personnes 1, 2, 3, 6 – cf. p. ex. la comparaison de [ tyglis ] avec [ tyglisε ]

[ j ] aux personnes 4 et 5 – cf. p. ex. la comparaison de [ vuglise ] avec [ vuglisje ],

et que ces deux variantes combinatoires du morphème de l'imparfait constituent le contexte droit de la base verbale.

L'examen, sous cet angle, de la conjugaison des verbes *bouder* et *glisser* au futur simple conduit à constater que [ bud ] et [ glis ] commutent dans les environnements suivants :

pers.1: ʒ \_Re ; pers.2: ty\_Ra; pers.3: ɔ\_Ra; pers.4: nu\_Rɔ; pers.5: vu\_Re; pers.6: il\_Rɔ,

et que le morphème du futur simple se réalise de quatre manières (les quatre variantes combinatoires du morphème du futur simple constituant, là encore, le contexte droit de la base verbale) :

[ Re ] à la personne 1 – cf. la comparaison de [ ʒ glis ] avec [ ʒ glisRe ],

[ Ra ] aux personnes 2 et 3 – cf. la comparaison de [ tyglis ] avec [ tyglisRa ],

[ R ] aux personnes 4 et 5)– cf. la comparaison de [ vuglise ] avec [ vuglisRe ],

[ Rɔ ] à la personne 6 – cf. la comparaison de [ ilglis ] avec [ ilglisRɔ ].

C'est ce que confirme la comparaison – pour chacune des six personnes – de la conjugaison au futur simple avec la conjugaison à l'imparfait : si [ j ] s'oppose bien à [ R ] aux personnes 4 et 5, on voit que [ ε ] s'oppose à [ Re ] à la personne 1, à [ Ra ] aux personnes 2 et 3, et à [ R∅ ] à la personne 6.

On notera, enfin, que [ bud ] peut alterner, au futur simple, avec [ bud ] et que [ glis ] peut alterner, au futur simple, avec [ glis ] ; il s'agit donc, pour chacune de ces bases verbales, d'une variante libre avec maintien du [ ] final.

## II.2. Verbes « à une base », « à deux bases », « à trois bases », « à quatre bases »,...

L'observation de la conjugaison au présent, à l'imparfait et au futur simple conduit à considérer que les verbes *bouder* et *glisser* sont des verbes dits « à une base » (forme unique du lexème, pas de variantes combinatoires s'excluant mutuellement). La conjugaison d'autres verbes (toujours au présent, à l'imparfait et au futur simple) et leur comparaison avec celle de *glisser* ou celle de *bouder* permet de constater l'existence de variantes combinatoires (mutuellement exclusives) du lexème :

*finir* : [ bud ] commute avec [ fini ] (présent 123, futur 123456)<sup>32</sup> ou avec [ finis ] (présent 456, imparfait 123456) → *finir* est un verbe dit « à deux bases » ;

*devoir* : [ glis ] commute avec [ dwa ] (présent 123) ou avec [ dwav ] (présent 6) ou avec [ d v ] (présent 45, imparfait 123456, futur 123456) → *devoir* est un verbe dit « à trois bases » ;

---

<sup>32</sup> Notation schématique qui signifie « au présent, personnes 1, 2 et 3, ainsi qu'au futur simple, personnes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ».

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

*pouvoir* : [ glis ] commute avec [ pø ] (présent 123) ou avec [ pœv ] (présent 6) ou avec [ puv ] (présent 45, imparfait 123456) ou avec [ pu ] (futur 123456) → *pouvoir* est un verbe dit « à quatre bases », etc.

Bien entendu, le nombre de bases de tel ou tel verbe est susceptible de varier si on élargit le corpus observé à d'autres conjugaisons : ainsi, par exemple, la prise en compte de la conjugaison des verbes *bouder* et *pouvoir* au subjonctif, illustrée par la comparaison :

[ kəzəbud ] / [ kəzəpɥis ]

conduirait à dire que *pouvoir* a non pas quatre, mais cinq bases (ajout de la variante combinatoire [ pɥis ] qui commute avec [ bud ] au subjonctif 1 2 3 4 5 6).

Globalement, l'approche des faits de conjugaison en termes de bases verbales permet d'en offrir une vue d'ensemble systématique. C'est sous cet angle que sera abordée à présent la conjugaison au conditionnel.

### **III.3. Raisonnement en termes de bases verbales et conjugaison au conditionnel**

Traditionnellement, le conditionnel est considéré comme marqué par la combinaison du « morphème du futur » [ R ] avec les allomorphes [ ε ] ou [ j ] du « morphème de l'imparfait ».

C'est ce que confirme l'approche – en termes de bases verbales – de ce qui se passe aux personnes 1, 2, 3 et 6 du conditionnel des verbes *guider*, *piquer*, *douter*, *trouver*, *louer*, *plier*, *dire*, *finir*, *partir*, *pouvoir*, *conclure* : la base verbale du futur simple - respectivement, [ gid ], [ pik ], [ dut ], [ tʁuv ], [ lu ], [ pli ], [ di ], [ fini ], [ parti ], [ pu ] et [ kɔkly ] – commute avec [ glis ] ou avec [ bud ] dans les environnements schématisés comme suit :

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

Conditionnel - pers. 1 : ʒ \_\_\_<sub>RE</sub> ; pers. 2 : ty \_\_\_<sub>RE</sub> ; pers. 3 : ɔ \_\_\_<sub>RE</sub> ; pers. 6 : il \_\_\_<sub>RE</sub>

Le raisonnement en termes de bases verbales – c'est-à-dire en termes de variantes combinatoires du lexème verbal déterminées par des types précis d'environnements – consiste à postuler qu'au conditionnel, la base verbale du futur simple a pour contexte droit, aux personnes 1, 2, 3 et 6, la combinaison de l'allomorphe [ R ] du « morphème du futur simple » avec [ ε ], observé également aux personnes 1, 2, 3 et 6 à l'imparfait.

Aux personnes 4 et 5, un premier cas de figure est illustré par [ nupurjɔ ] et [ vupurje ] où on observe la présence, après la base verbale du futur simple, de la séquence « [ R ] + [ j ] » – qui est la combinaison de l'allomorphe [ R ] du morphème du futur simple avec l'allomorphe [ j ] du morphème de l'imparfait (observé aux personnes 4 et 5 à l'imparfait immédiatement à droite du lexème). Cependant, on observe aussi le cas illustré par [ nutruv Rjɔ ] / [ vutruv Rje ] – constatation qui conduirait à proposer la schématisation suivante :

Conditionnel – pers. 4 : nu \_\_\_<sub>Rjɔ</sub> OU nu \_\_\_<sub>Rjɔ</sub> ; pers. 5 : vu \_\_\_<sub>Rje</sub> OU vu \_\_\_<sub>Rje</sub>

les deux possibilités observées pour chacun de ces deux environnements (personne 4 et personne 5) étant déterminées par la nature de la base verbale du futur : [ Rjɔ ] / [ Rje ] à droite des bases verbales du futur qui se terminent par une voyelle, et [ Rjɔ ] / [ Rje ] à droite des bases verbales du futur finissant par une consonne ou par la semi-consonne [ j ]). Cette hypothèse se trouve aussitôt mise en défaut par des exemples tels que [ vubatrije ] ou encore [ vuvivrije ], qui font apparaître un troisième cas de figure, intégré dans la schématisation ci-dessous :

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

Conditionnel – pers. 4 : nu\_\_Rjɔ OU nu\_\_ Rjɔ OU nu\_\_Rijɔ ;  
pers. 5 : vu\_\_Rje OU vu\_\_ Rje OU vu\_\_Rije

S'il apparaît clairement à ce stade qu'il s'agit là, tant pour la personne 4 que pour la personne 5, de trois cas – [ Rj ], [ Rj ] et [ Rij ] – qui s'excluent mutuellement, reste à décrire – de la manière la plus simple et la plus économique possible – les conditions qui déterminent laquelle des trois combinaisons se réalise. Par commodité, on parlera respectivement des combinaisons [ Rje ], [ Rje ] et [ Rije ] (« personne 5 »), le raisonnement exposé valant aussi pour la « personne 4 ».

On écartera d'emblée toute tentative de description sous forme de « listes de verbes » (ou encore de « listes de terminaisons de l'infinitif »), en optant résolument pour une recherche de systématisation des faits observés.

On ne cherchera pas non plus de solution du côté du classement traditionnel des verbes en trois « groupes », dans la mesure où la seule propriété qui se manifeste de façon constante concerne le deuxième groupe (variante [ Rje ] pour tous les verbes qui en relèvent) – sachant par ailleurs que l'on trouve tant [ Rje ] (*louer, déprécier, plier...*) que [ Rje ] (*glisser, bouter, douter, piquer, trouver...*) dans la conjugaison au conditionnel des verbes du premier groupe, et tant [ Rje ] (*partir, pouvoir, conclure...*) que [ Rije ] (*battre, vivre, prendre, tenir...*) ou [ Rje ] (*cueillir, recueillir...*) dans la conjugaison au conditionnel des verbes du troisième groupe.

Le choix opéré consiste à s'intéresser à la nature de la base verbale servant à former le futur simple. A ce stade, la seule certitude concerne les bases se terminant par une voyelle, qui se combinent

toutes avec [ Rje ]. Pour ce qui est des autres bases, ce qui fournit une piste de réflexion, c'est l'examen des cas tels que :

[ vupik Rje ] versus [ vuvəkRije ] base verbale du futur finissant par [ k ]

[ vudut Rje ] versus [ vumɛRije ] base verbale du futur finissant par [ t ]

[ vubud Rje ] versus [ vuvudRije ] base verbale du futur finissant par [ d ]

[ vutruv Rje ] versus [ vuvivRije ] base verbale du futur finissant par [ v ]

Le point commun des verbes de la colonne de gauche – et, en même temps, la propriété qui les distingue des verbes de la colonne de droite – est que leur base du futur possède une variante libre avec maintien du [ ]; cf. *supra* notre remarque sur *bouder* et *glisser*, dont le futur peut se trouver réalisé comme suit : [ tyglis RA ], [ vubud RE ], etc.

Ce qui permet de réorganiser la description du phénomène étudié en disant que :

– pour tous les verbes dont la base servant à former le futur simple possède une variante libre en [ ] final, cette variante est obligatoirement réalisée aux personnes 4 et 5 du conditionnel et se combine avec [ RJɔ ] / [ Rje ] – tout comme n'importe quelle base du futur simple finissant par une autre voyelle ;

– pour tous les autres verbes, la base servant à former le futur simple se combine, aux personnes 4 et 5 du conditionnel, avec [ Rijɔ ] / [ Rije ].

On réduit ainsi (de trois à deux) le nombre de cas de figure qui se présentent au conditionnel à la personne 4 et à la personne 5, en postulant l'existence de deux allomorphes du conditionnel et en simplifiant la description des types d'environnement correspondant à chacune de ces deux variantes combinatoires.

Passons, à présent, au deuxième volet de l'étude, qui a pour objet une caractérisation formelle et sémantique des emplois du conditionnel.

### III - TROIS CATÉGORIES FONDAMENTALES D'EMPLOI DU CONDITIONNEL

La répartition des emplois du conditionnel en trois catégories fondamentales repose sur l'examen des commutations possibles et impossibles du verbe au conditionnel, dans son environnement, avec d'autres conjugaisons de ce même verbe.

Ainsi, la séquence *Théo serait d'accord pour partir*, qui illustrera notre propos ici, est susceptible d'apparaître dans trois types d'environnements :

(1) *Luc pensait que Théo serait d'accord pour partir.*

allait être \* est

(2) *Au cas où ça se produirait, Théo serait d'accord pour partir.*

\* allait être \* est

(3) *Aux dernières nouvelles, Théo serait d'accord pour partir.*

\* allait être est

On constate, d'une part, que *serait* commute avec *allait être*<sup>33</sup> dans (1), mais non dans (2) ni dans (3) – et, d'autre part, que *serait* commute avec *est* dans (3), mais non dans (1) ni dans (2). Ces observations (schématisées à droite des exemples (1), (2) et (3) ci-dessus) conduisent à considérer qu'il existe, à cet égard, trois types d'énoncés au conditionnel.

Caractérisées ainsi sur le plan morpho-syntaxique, ces trois catégories d'emploi du conditionnel correspondent, sur le plan

---

<sup>33</sup> Idée qui s'inspire de ce que dit Maingueneau (1981, p. 82) à propos des analogies entre *allait manger* et *mangerait* en tant que manières de transposer le futur.

sémantique (cf. Haillet 2002, 2007), à trois manières de représenter l'objet du discours ; ce dont on parle (désigné par la formule « accord de Théo pour partir ») est, en effet, représenté :

par (1), comme objet d'une projection dans l'avenir ancrée à un repère passé,

par (2), comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique,

par (3), comme objet d'une assertion au présent attribuée à une instance distincte de l'auteur de l'énoncé au conditionnel.

Ce qui détermine les commutations possibles (et impossibles) d'une entité donnée avec une autre, c'est – bien évidemment – son environnement ; en effet, la séquence *Théo serait d'accord pour partir* ne fournit pas, à elle seule, d'indications quant aux commutations qu'admet – ou exclut – le verbe au conditionnel *serait*.

Là encore, on écartera d'emblée toute tentative de dresser des listes exhaustives des environnements – similaires respectivement à (1), à (2) et à (3) – dans lesquels peut se trouver intégré un segment de discours comportant un verbe conjugué au conditionnel ; on optera pour la démarche consistant à examiner les commutations possibles (et impossibles) de tel ou tel verbe au conditionnel avec le même verbe au présent et avec la structure désignée schématiquement par la formule *allait + infinitif du verbe*. Les exemples authentiques (4), (5) et (6) ci-dessous constituent des agencements bien plus complexes que (1), (2) et (3) *supra*, forgés *ad hoc* pour illustrer le principe d'analyse :

(4) *Déjà fort clairvoyante en matière sociale, la CGT devient carrément extralucide lorsqu'il s'agit d'affaires industrielles. Ainsi a-t-elle toujours soutenu la candidature de Lexmar à la reprise des chantiers navals de la Ciotat. L'armateur américano-suédois offrait, selon elle, toutes les garanties possibles de crédibilité. Il créerait rapidement des milliers*

*d'emplois. Il rendrait à la ville sa fierté. (Événement du jeudi n° 314, 1990, p. 15)*

(5) *Enfin, M. Barre réitéra son opposition déterminée au quinquennat présidentiel, qui mettrait le pays en campagne électorale permanente. « Le gouvernement de la France ne serait plus possible ! », dit-il avec force. (Nouvel Observateur n° 1423, 1992, p. 37)*

(6) *L'ancien représentant en anisette veut effacer les « pagnolades » qui lui collent à la peau, pour apparaître en homme d'Etat. Car – c'est le vrai secret d'un recentrage moins spontané que l'intéressé ne veut bien l'avouer – Charles Pasqua n'exclut plus d'avoir un destin national. [...] Plus profondément, l'ancien ministre de l'intérieur pense être dans l'air du temps. Les Français rejetteraient les professionnels de la politique, ces énarques interchangeables qui ont colonisé tous les partis. L'heure serait aux hommes en phase avec la société. (Nouvel Observateur n° 1334, 1990, p. 35)*

On constate que dans l'extrait (4), *créerait* commute avec *allait créer* mais non avec *crée*, de même que *rendrait* commute avec *allait rendre* mais non avec *rend*. Il s'agit donc, d'après ces critères, du même type de représentation que (1) : ce dont on parle est représenté comme objet des projections dans l'avenir « Il créera rapidement des milliers d'emplois » et « Il rendra à la ville sa fierté » ancrées à un repère passé.

Dans (5), *mettrait* ne commute ni avec *allait mettre*, ni avec *met*, et *serait* ne commute ni avec *allait être*, ni avec *est*. L'examen de l'extrait sous cet angle conduit à conclure que ce dont on parle est représenté comme imaginé (en corrélation avec l'hypothèse, envisagée à l'époque, du passage du septennat au quinquennat présidentiel), d'une manière similaire à ce qu'on a vu à propos de (2) *supra*.

Enfin, *rejetteraient* commute, dans (6), avec *rejettent* mais non avec *allaient rejeter*, et *serait* commute avec *est* mais non avec *allait être*. L'emploi du conditionnel a ici pour effet la

représentation des assertions au présent « Les Français rejettent les professionnels de la politique » et « L'heure est aux hommes en phase avec la société » comme attribuées à une instance distincte du locuteur-auteur du passage (en l'occurrence, à Charles Pasqua) ; la représentation de ce dont on parle au conditionnel est ici du même type que dans (3) ci-dessus.

On terminera cette partie en présentant une approche similaire du conditionnel composé, fondée sur ce que signale Mauger (1968, pp. 250-251) à propos de l'emploi du plus-que-parfait du subjonctif dit « 2<sup>e</sup> forme du conditionnel passé ». L'analyse consiste à déterminer si l'occurrence du conditionnel composé peut commuter, dans son environnement, avec le plus-que-parfait du subjonctif, ainsi qu'avec le passé composé du même verbe. Cette démarche est illustrée par l'examen des exemples (7), (8) et (9) ci-dessous :

(7) *Ils ont connu les premières vacances au camping. Ils partaient dans une voiture chargée au-delà du raisonnable. Ils se retrouvaient un mois durant pour tout oublier aux Flots Bleus. Ils se juraient qu'ils passeraient bientôt à la caravane quand ils auraient fini de payer le chalet idéal.* [http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2010/04/19/2038287\\_les-chevaliers-de-l-asphalte.html](http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2010/04/19/2038287_les-chevaliers-de-l-asphalte.html)

\* eussent fini \* ont fini

(8) *Le procureur s'est gardé de spéculer trop avant sur les conséquences qu'auraient pu avoir les agissements des enfants : « Leur but était de faire dérailler un train. A force, ils auraient fini par y arriver. Il est difficile de savoir ce qui se serait alors passé. Le fait est que le train n'a pas déraillé. S'il avait déraillé, il aurait eu des morts.*

(<http://www.rtl.fr/actualites/info/transports/article/trois-enfants-tentent-de-faire-derailer-un-train-7732454998>)

eussent fini \* ont fini

(9) *Selon nos informations, les trois hommes auraient été menaçants mais, face aux cris des victimes, ils auraient fini par prendre la fuite à*

*bord d'une voiture, en emportant les clés d'une auto du couple, celles de sa maison, ainsi que, semble-t-il, deux fusils de chasse. Aucune violence physique n'aurait été perpétrée contre les victimes.* (<http://www.midilibre.fr/2013/09/26/villedaigne,762100.php>)

\* eussent fini ont fini

La schématisation proposée après chaque extrait est destinée à rendre compte de ce qu'on observe à propos des commutations admises et exclues. On constate, en effet, que dans (7), *auraient fini* ne peut être remplacé ni par *eussent fini*, ni par *ont fini*. Dans (8), la substitution de *eussent fini* à *auraient fini* est envisageable, mais celle de *ont fini* ne l'est pas. Enfin, dans (9), *auraient fini* commute avec *ont fini*, mais non avec *eussent fini*.

Sur le plan sémantique, (7) relève du même type de représentation que (1) et (4) : ce dont on parle fait l'objet d'une projection dans l'avenir ancrée à un repère passé.

Dans (8), ce dont on parle est représenté comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique et la similitude s'établit avec (2) et (5).

Quant à (9), l'assertion au passé composé, « Ils ont fini par prendre la fuite... », est représentée comme attribuée à une instance distincte de l'auteur de l'énoncé au conditionnel, et on a affaire au même type de représentation que (3) et (6).

### **Pour conclure : quelques mots sur la nature de la démarche**

Les deux parties de l'étude du conditionnel présentée ici portent respectivement sur les marques morphologiques de cette forme verbale et sur une caractérisation à la fois formelle et sémantique des différents types d'emploi du morphème en question. On a opté résolument pour une description des phénomènes observés en accordant une attention particulière aux relations entre les faits constatés et leur environnement, tout en raisonnant en termes de combinaisons admises et de combinaisons

Quelques caractéristiques morphologiques et sémantiques du conditionnel en français

non attestées. Le point commun aux deux volets de cette démarche, sur le plan méthodologique, est le choix de définir les classes de faits non pas en extension (c'est-à-dire par énumération de tous les éléments appartenant à une classe donnée), mais en intension – c'est-à-dire en retenant une caractéristique (ou un ensemble de caractéristiques) permettant de déterminer si un fait donné appartient ou non à telle ou telle classe.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

DUBOIS Jean, *Grammaire structurale du français II. Le verbe*, Paris, Larousse, 1967.

HAILLET Pierre Patrick, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Paris, Ophrys, 2002.

HAILLET Pierre Patrick, *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck, 2007.

MAINGUENEAU Dominique, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1981.

MAUGER Gaston, *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*, Paris, Hachette, 1968.